



## *La prévention des conduites à risque*

*Lettre ouverte aux parents*

*La MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) a initié il y a dix ans un programme ambitieux d'éducation à la prévention des conduites à risque. Le CATT et le TIPV, à leur niveau, participent depuis le début à l'information des jeunes et de leurs parents.*

*Aujourd'hui, le nombre des dangers qui guettent nos jeunes a augmenté (jeux dangereux, racket, et d'autres encore ...), et nous savons que par la prévention, nous pouvons diminuer le nombre des comportements de consommation*

*En effet, s'il est difficile d'intervenir une fois que la prise de produit a commencé (à cause notamment de la peur d'avouer, et de la répression), il est très facile d'agir en amont par une information la plus complète sur les produits, les risques et les comportements des revendeurs. Cette information, d'après les spécialistes, diminue de 50% les risques de première consommation.*

*Nous avons tout intérêt à y consacrer un instant de réflexion. Nous pouvons tout autant donner à nos jeunes l'information préalable sur la conduite à tenir vis-à-vis de*

*certains comportements d'adultes, qui, s'ils ne sont pas identifiés à temps, peuvent avoir des conséquences graves.*

*Il en va de même face au racket : les jeunes informés au préalable paniquent moins et savent quelle conduite tenir : se confier à une personne convenue à l'avance, et dont la discrétion est assurée.*

*La prévention, ça ne coûte pas cher, et ça peut éviter des cauchemars !*

*G. Le Roy*

*Merci à notre partenaire*

